

FB/VSH

N°2024 - 146

OBJET

**Réalisation d'un ouvrage
sur la Commune de Saint-
Lary Soulan : convention
afférente**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 15

Votes pour : 15
Abstention : 0
Vote contre : 0

Affiché à la porte de la Mairie :
Le 19/12/ 2024

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **dix-huit décembre**, à **dix-huit heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-LARY SOULAN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Soulan, sous la Présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2024

Présents : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUÉ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **15** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Jacques ROCA** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André Mir, maire

L'opportunité nous est donnée de participer à l'édition d'un ouvrage sur notre collectivité dont le titre provisoire est : « *Saint-Lary - Soulan, Authentique, Sportive et Pyrénéenne* ».

Réalisé en collaboration avec la société éditions Privat, cet ouvrage présente les caractéristiques suivantes :

- Texte : environ 130 000 signes en Français
- Photos : environ 160 photos
- Format : 24 x 24 cm cartonné
- 144 pages environ - impression en quadrichromie sur couché demi mat 135 g
- Impression en quadri
- Couverture quadri cartonnée : reliure cartonnée cousue dos carré, (couché demi mat en 135 g - pelliculage mat anti-rayures- épaisseur carton : 30 / 10^{ème} dos Carré).
- Prix de vente public : 32 € TTC (Prix HT : 30,33 € - tva 5.5%)
- Auteur : Patrice Teisseire Dufour
- Photographe : Arnaud Späni
- Préface : Monsieur le Maire André Mir

Le logo de la commune sera apposé sur la 4^{ème} de couverture de l'ouvrage et en page intérieure, figurera la mention « cet ouvrage a été publié avec l'appui de la Commune de Saint-Lary-Soulan ».

Conformément à la convention à intervenir avec ladite société dont je vous donne désormais lecture, la collectivité s'engage notamment à :

- Valider un bon à tirer de la couverture avec l'apposition du logo de la Mairie en 4^{ème} de couverture ainsi que de la maquette intérieure.
- Acquérir directement 1 500 exemplaires minimum dont 1 000 exemplaires seront livrés début 2025 et 500 exemplaires fin 2025.

- Mettre à disposition l'ensemble des éléments iconographiques de l'ouvrage fournis à titre gracieux dans le cadre du préachat.

Le prix unitaire remisé de l'ouvrage s'élève à 21,23 € HT (22,40 € TTC), la collectivité s'engage donc à honorer la somme de 31 848,34 € HT (TVA à 5,5%) pour la commande de 1500 exemplaires de l'ouvrage.

Si au moment du bon à tirer final, l'ouvrage venait à être modifié de façon significative, la collectivité et les éditions Privat se réuniront pour évaluer les conséquences de ces modifications sur les modalités de collaboration à l'édition de l'ouvrage.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver la convention à intervenir avec la société Les Editions Privat pour la réalisation d'un ouvrage sur la Commune de Saint-Lary Soulan dont le titre provisoire est « *Saint-Lary Soulan, Authentique, Sportive, Pyrénéenne* » et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 18 décembre 2024

Le Maire,
André MIR

